



Lycée des métiers Louis Armand, Yerres

Violences à l'encontre des chefs d'établissement : ça suffit !

Depuis plusieurs années, notamment à l'occasion de tentatives de blocages des établissements scolaires, les personnels de direction sont de plus en plus victimes d'agressions et de blessures dans l'exercice de leurs fonctions.

Face à ces inacceptables dérives, et afin d'appeler solennellement à y mettre un terme, le SNPDEN-UNSA a décidé, lors de son Exécutif du 8 octobre dernier, de se constituer partie civile. C'est à ce titre qu'il était au tribunal aux côtés de Sébastien Volpoët, proviseur du lycée Darius Milhaud du Kremlin-Bicêtre (94), victime quelques jours auparavant de très graves faits de violence.

Mettant tout en œuvre, avec les proviseurs adjointes et les personnels du lycée, afin d'assurer la protection des personnes et des biens et la continuité du service public, celui-ci a été sauvagement agressé par un ancien élève. Ecrasé par une barrière de chantier contre les grilles de son lycée, notre collègue a ensuite été roué de coups par son agresseur, revenu vers lui.

Le tribunal correctionnel de Créteil, dans son jugement du 7 novembre, a condamné l'auteur des faits à une peine d'un an de prison ferme avec incarcération immédiate. Il nous a accordé un euro symbolique de dommages et intérêts reconnaissant le préjudice subi par toute la profession.

Les magistrats ont ainsi mis en lumière la particulière gravité des faits à l'encontre d'un fonctionnaire chargé d'une mission de service public et l'exaspération de toute une profession qui, par la voix du SNPDEN-UNSA, face à ces insupportables violences, lui demandait de dire : « ça suffit » !

Communiqué du bâtonnier Francis LEC, avocat du SNPDEN-UNSA



E3C - LVA et LVB

Suite à une réunion de travail sur les E3C au ministère, il a été précisé que les élèves seraient évalués en LVA et LVB dans l'ordre de leur inscription administrative dans la base élèves. Il semble donc urgent de faire le point avec chacun d'entre eux sur leur choix définitif. Cette règle ne semble n'avoir jamais été clairement énoncée même si un texte le précise certainement...

Le SNPDEN-UNSA demande le temps nécessaire à ces ajustements afin de ne pénaliser aucun élève.

Votez UNSA aux élections départementales UNSS

Du 6 au 22 novembre, dans chaque établissement, tous les membres des comités directeurs des associations sportives vont voter pour élire leurs représentants au sein du Conseil départemental de l'UNSS (CDUNSS).

Des listes de candidats soutenues par l'UNSA, et représentant tous les acteurs du sport scolaire, enseignants d'EPS, élèves, chefs d'établissement et parents, sont présentées sur de nombreux territoires.

C'est pourquoi le SNPDEN-UNSA appelle à soutenir les listes portées par sa fédération.

Votez et faites voter « SPORT SCOLAIRE, TOUS ACTEURS » soutenue par l'UNSA

Quelles modulations pour l'orientation en collège dans la réforme

A la suite du cadre national publié le 28 mai, les négociations se sont engagées avec la DGESCO après la présentation du rapport Charvet. Elles continuent à se dérouler notamment sous forme de bilatérales sur l'orientation, auxquelles participe l'UNSA-Education et, dans ce cadre, une représentation du SNPDEN.

Les principales questions posées ont été, entre autres, les relations avec le Service public régional d'orientation, celles de la place des Psy-EN, la place du professeur principal, du professeur documentaliste, la proposition de Bibliolab implantés dans les CCC, la désignation d'un professeur référent avec indemnité dédiée, ainsi que celle d'une certification complémentaire possible pour les professeurs volontaires. De plus, il fallait s'y attendre, les chefs d'établissement ont été présentés comme « pilotes et orchestres », une nouvelle fois sans prime supplémentaire ni IMP. [Lire la suite \(réservé aux adhérents\)](#)

- agenda de l'ESN**
- Mardi 12 novembre**
 - Conseil National des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public
 - Mercredi 13**
 - Stage de formation des formateurs UNSA
 - Rencontre avec la DGESCO sur les procédures disciplinaires
 - Comité Technique Ministériel de l'Éducation Nationale
 - Etats généraux de l'Éducation nationale
 - Judi 14**
 - Commission Nationale de Contrôle du SNPDEN
 - Vendredi 15**
 - Comité de suivi des licences, masters et doctorats
 - Rencontre avec la DGESCO sur le dispositif de dématérialisation des copies du contrôle continu du baccalauréat

Actualités



De nouvelles pistes pour repenser l'éducation prioritaire
Attendu depuis plusieurs mois, le rapport de la mission « Territoires et Réussite », confiée en octobre 2018 à l'universitaire Pierre Mathiot et à l'inspectrice générale Ariane Azéma, a été rendu public le 5 novembre. Avec pour objectif de repenser l'éducation prioritaire, afin de réduire les écarts scolaires liés aux origines sociales des élèves, ce rapport propose un scénario de réforme organisé en 5 axes et 25 mesures destinées à être mises en place à partir de la rentrée 2020. [En savoir plus...](#)



Parcoursup 2019 : une procédure plus efficace selon le ministère

Une note Flash du [service statistique ministériel](#) de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SIES), publiée en octobre, dresse un premier bilan des propositions d'admission dans le supérieur pour 2019.

Plus de propositions, plus d'acceptations et moins d'attente : c'est que révèle cette note du SIES. Un bilan plutôt positif qui marque cependant des inégalités entre les candidats selon les filières... [En savoir plus](#)



Echos du Comité de suivi de l'École inclusive

Lors du Comité national de suivi de l'École inclusive du 4 novembre, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées ont dressé un bilan des mesures mises en œuvre depuis la rentrée 2019 en faveur de l'École inclusive et présenté la feuille de route pour 2020. Sans surprise, tout va bien sûr pour le mieux dans ce domaine affiché comme prioritaire. [En savoir plus...](#)



Textes signalés

Au BO 41 du 7 novembre : Circulaire 2019-156 du 6 novembre relative au recrutement, aux fonctions et conditions d'emploi des assistants d'éducation en préprofessionnalisation. [Et aussi...](#)

À PROPOS DU SNPDEN — Le syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, SNPDEN-UNSA. Principaux et principaux enseignants des collèges, proviseurs et proviseurs adjoints des lycées et lycées professionnels, EREA, ARPD, enseignement secondaire et supérieur.

21 rue Béranger, 75003 Paris - courrier électronique siege@snpden.net - site Internet www.snpden.net - téléphone 01 49 96 66 66 - Fax 01 49 96 66 69

